



Votre Livret Jeune a été clôturé ! Que faire maintenant ?

<n° de personne>

<Civilité> <Prénom> <Nom>

<Adresse ligne 1>

<Adresse ligne 2>

<Adresse ligne 3>

<Adresse ligne 4>

<CP Ville>

Le <Jour mois année>

<Cher/Chère> <Prénom>,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre épargne et nous vous en remercions.

Suite à la récente clôture de votre Livret Jeune conformément à la réglementation, nous tenons à vous informer que les fonds de ce dernier ont été transférés vers un compte d'instance, qui ne bénéficie d'aucune rémunération.

Mais pas de panique, vous pouvez rapidement remédier à cette situation !

Pour continuer à faire fructifier ce capital, plusieurs solutions sont envisageables en fonction de votre situation et de vos besoins.

Afin de vous exposer celles qui sont les plus adaptées à vos aspirations présentes et futures, nous vous proposons de rencontrer votre conseiller.

Alors pour mettre le cap sur le meilleur placement, c'est tout simple : il vous suffit de prendre rendez-vous.

PS : si vous avez pris les devants et déjà fait le nécessaire, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Pour vous être utile.

Bien sincèrement,

Votre Agence Caisse d'Épargne



**Vous pouvez prendre rendez-vous
directement en ligne sur :**

- notre site internet*
- et sur notre application mobile*



Communication à caractère publicitaire.

* Les coûts de connexion à notre site internet www.caisse-epargne.fr sont ceux fixés par votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 - Crédit photo : @Nina Malyna - Adobe Stock.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe